



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 3 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Virginie Cavalli (Vert'lib.) en qualité de membre de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'un candidat par le groupe Vert'libéral, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

M. Jean-Marc Béguin (Vert'lib.), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois octobre deux mille vingt-trois.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 3 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

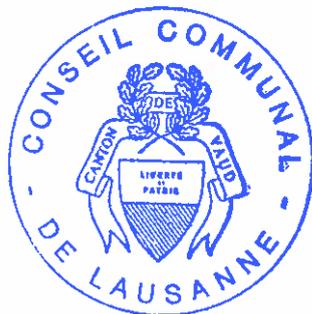
- vu le Préavis N° 2023/36 de la Municipalité du 10 août 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 5e étape 2023-2027, destiné à la mise en œuvre sur cinq ans d'un programme d'entretien et d'importants travaux de rénovation du patrimoine financier ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 13'100'000.- ;
3. de porter une somme de CHF 5'696'000.- à l'actif du bilan, rubrique « Immeubles du patrimoine financier de la Bourses communale » à titre de travaux à plus-value découlant du crédit mentionné sous chiffre 2, en fonction de l'évolution des travaux
4. d'amortir annuellement, en fonction de l'évolution des travaux, le solde du crédit mentionné sous chiffre 2 au titre de travaux d'entretien différé par le budget du Service des gérances, rubrique 29.330 ;
5. de faire figurer sous la rubrique 29.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2.
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois octobre deux mille vingt-trois.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 3 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

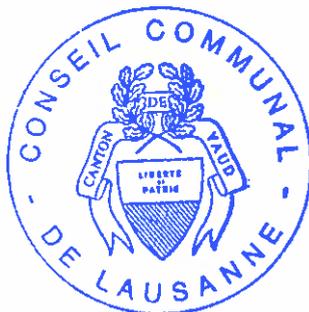
- vu le Préavis N° 2023/37 de la Municipalité du 10 août 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 6e étape 2023-2028, destiné à la mise en œuvre sur six ans d'un programme d'entretien et d'importants travaux de rénovation du patrimoine administratif ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 32'402'000.- ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service des gérances, rubrique 29.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique N° 29.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois octobre deux mille vingt-trois.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 3 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Pauline Blanc « Pour que les adolescents ne s'endorment plus sur leur table d'école ! » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois octobre deux mille vingt-trois.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 3 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

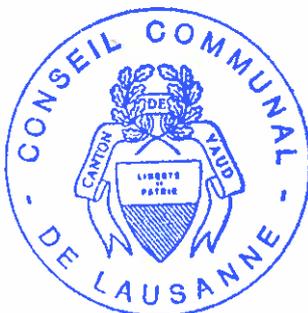
- vu le postulat de Mme Angélique Chatton « Pour de vrais fonds de rénovation ! » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois octobre deux mille vingt-trois.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 3 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

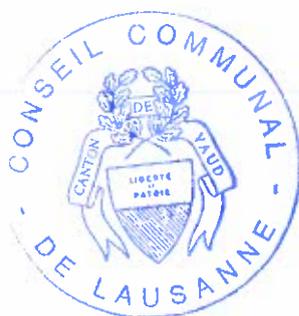
- vu le projet de règlement de Mme Pauline Blanc « *Pour une justice restaurative dans le cadre de conflit pénal touchant le personnel communal* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce projet de règlement directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois octobre deux mille vingt-trois.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 3 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le l'interpellation urgente de Mme Feryel Kilani et consorts « Mais où est donc bien passé le nouveau Plan d'affectation communal (PACom) ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

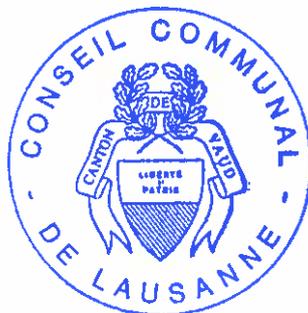
et adopte

la résolution de l'interpellatrice disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité alloue les moyens suffisants pour avancer au plus vite la révision du Plan d'affectation communal (PACom) et qu'elle informe le Conseil communal au fur et à mesure par le biais d'une commission de projet dédiée ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois octobre deux mille vingt-trois.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 3 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le l'interpellation urgente de Mme Marlène Bérard et consorts « Quel avenir pour le curling lausannois (Association lausannoise de Curling (ALC) et Curling Club Lausanne-Olympique) ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

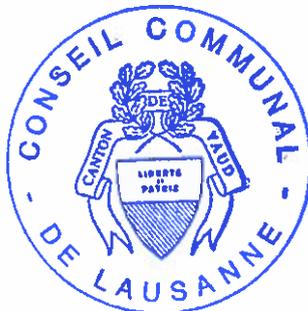
et adopte

la résolution de l'interpellatrice disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité maintienne l'activité de curling à Lausanne et donne les moyens nécessaires à l'Association lausannoise de curling pour le faire ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois octobre deux mille vingt-trois.

Le président



La secrétaire adjointe